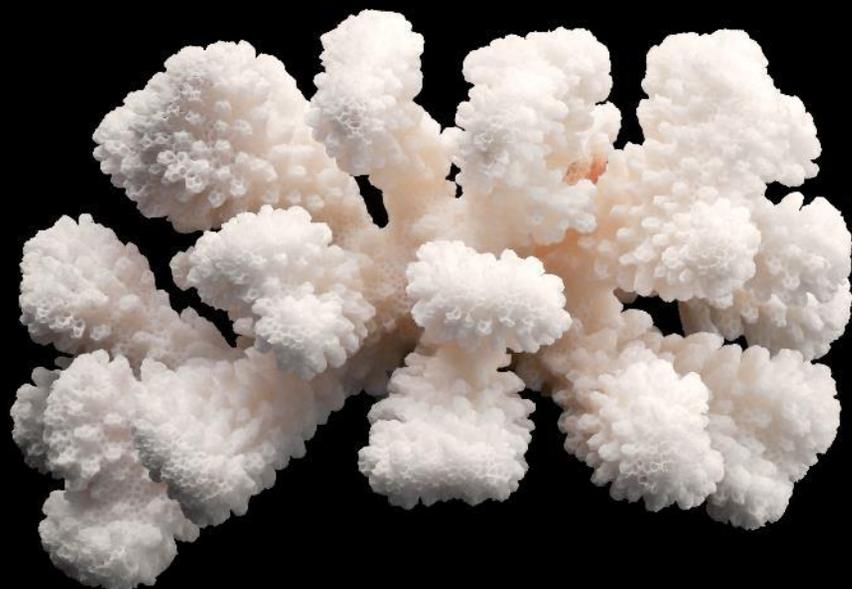


**Asset Management**

# Politique relative à la biodiversité

Juin 2023



**HSBC**

Opening up a world of opportunity

La variété des plantes et des animaux et les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux sont connues sous le nom de diversité biologique, ou de biodiversité<sup>1</sup>. Les écosystèmes naturels sont menacés par la déforestation, la dégradation des terres, la pollution de l'eau/de l'air/du sol, la chasse et la récolte, et le changement climatique. Cette situation engendre de vastes enjeux pour la société tout entière et représente un risque systémique d'un point de vue financier.

Le Forum Economique Mondial<sup>2</sup> a estimé que 44 000 milliards de dollars - soit plus de la moitié du PIB mondial - étaient modérément ou fortement dépendants de la nature. Selon son évaluation, la perte de biodiversité est l'un des risques les plus graves auxquels l'humanité sera confrontée au cours des dix prochaines années. La préservation et la restauration de la biodiversité sont essentielles pour la santé humaine, la sécurité alimentaire et une économie mondiale durable, comme en témoigne le Rapport Planète Vivante 2022 du WWF qui indique un déclin moyen de 69 % des populations de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles et de poissons depuis 1970. Par ailleurs, le document le plus exhaustif réalisé à ce jour, le Rapport de l'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES, 2019) a estimé qu'un million d'espèces animales et végétales étaient aujourd'hui menacées d'extinction.

La Convention sur la diversité biologique a adopté un cadre mondial de préservation de la biodiversité lors de la COP15 qui s'est tenue à Montréal, au Canada, en décembre 2022. Ce cadre définit la voie à suivre pour vivre en harmonie avec la nature d'ici 2050. Il détaille notamment diverses mesures que les grandes entreprises ainsi que les institutions financières doivent prendre pour contrôler, évaluer et reporter de manière transparente sur leurs dépendances et impacts sur la biodiversité, en y incluant leurs propres activités, leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur et leurs investissements.

Remarque :

1. La biodiversité est la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces, entre espèces et des écosystèmes.
2. [www3.weforum.org/docs/WEF\\_Global\\_Risks\\_Report\\_2023.pdf](http://www3.weforum.org/docs/WEF_Global_Risks_Report_2023.pdf)



En septembre 2020, HSBC Asset Management a rejoint un groupe de 26 institutions financières internationales pour lancer l'initiative Finance for Biodiversity Pledge. Dans ce cadre, HSBC Asset Management s'est engagée à œuvrer pour la protection et la restauration de la biodiversité par le biais de nos investissements. Depuis lors, nous avons collaboré avec d'autres investisseurs par l'intermédiaire de la Finance for Biodiversity Foundation, afin d'être en mesure de respecter les engagements énoncés ci-dessous. La Finance for Biodiversity Pledge compte aujourd'hui environ 140 signataires.

Notre prise en compte de la biodiversité s'inscrit dans le cadre de notre approche mondiale de l'investissement responsable, couvrant la manière dont nous prenons nos décisions de gestion ainsi que les solutions d'investissement que nous proposons à nos clients.

Nous nous engageons à :

**1 Collaborer et partager des connaissances** sur les méthodologies d'évaluation, les indicateurs de biodiversité, les objectifs et les modes de financement des initiatives à impact positif. Nous participons activement à des groupes de travail dans le cadre de l'initiative Finance for Biodiversity Pledge. Nous menons également des actions d'engagement collaboratif avec d'autres investisseurs sur des sujets liés à la préservation de la biodiversité et signons les annonces des investisseurs.

**2 Dialoguer avec les entreprises** pour les aider à atténuer puis à inverser leurs impacts négatifs sur la biodiversité. La biodiversité est l'une des principales composantes de notre plan global d'engagement. Ce plan prévoit des initiatives en faveur de la biodiversité dans des domaines comme la déforestation (pour des ressources clés comme le bétail, l'huile de palme, le soja et les produits dérivés du bois), l'agriculture régénérative, l'élevage responsable, le bien-être des animaux, la gestion de l'eau, la pollution plastique et autres pollutions.

Nous avons participé à des initiatives collectives au niveau mondial, par exemple dans le cadre de l'engagement en matière de déforestation pris par des investisseurs signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UNPRI), et encourageons un meilleur reporting via notre soutien apporté au programme CDP<sup>3</sup> Forests.

Nous utilisons également nos droits de vote de manière à intensifier nos efforts d'engagement dès lors que nous le jugeons approprié. Nous pouvons voter contre la réélection du président/de la présidente ou de l'administrateur/administratrice concerné/e qui ne met pas en œuvre de politiques pertinentes et un système de reporting adéquat sur les questions liées à la biodiversité et à la nature.

Remarque :

3. Anciennement connu sous le nom de « Carbon Disclosure Project », le CDP gère un système mondial de publication d'informations permettant aux entreprises et à d'autres acteurs de gérer leur impact sur l'environnement.

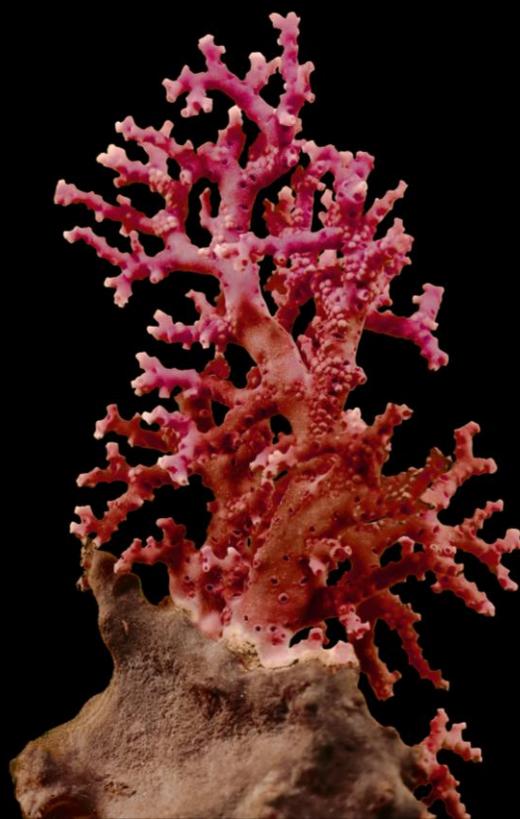
- 3 Intégrer le risque lié à la biodiversité dans notre processus d'investissement** - nous cherchons à évaluer nos investissements en fonction de leurs effets positifs et négatifs notables sur la biodiversité et identifions les principales causes de la perte de biodiversité. Nous commençons à prendre en compte des indicateurs de biodiversité provenant de multiples fournisseurs de recherche externes. Nous échangeons aussi avec l'industrie sur les limitations des indicateurs relatifs à la biodiversité.

Conformément à notre politique d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, nous excluons de nos portefeuilles durables de gestion active, certains émetteurs qui ont un impact considérable sur la biodiversité.

**Pacte mondial des Nations Unies** : A titre d'exemple, les entreprises ayant enfreint la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

- 4 Concevoir des produits d'investissement avec un impact positif en matière de biodiversité** - nous visons à devenir le plus grand gérant de fonds de « capital naturel » via notre joint venture dénommée Climate Asset Management, en créant des fonds qui investissent dans des projets de préservation, protection et renforcement de l'environnement sur le long terme.

- 5 Reporting et fixation d'objectifs** - Nous avons l'intention de communiquer sur nos progrès chaque année et d'être transparents concernant notre impact sur la biodiversité. Nous nous attendons à ce que ce reporting s'améliore avec le temps, à mesure que les recommandations et les paramètres évoluent. Nous avons également l'intention de fixer et de publier des objectifs en nous appuyant sur les dernières données scientifiques disponibles afin d'accroître et de réduire de manière significative les effets respectivement positifs et négatifs sur la biodiversité.



HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 (France)

[www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Document non contractuel, mis à jour le juin 2023

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2023

L'ensemble des informations contenu dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites.

AMFR\_2023\_ESG\_ESG\_0899. Expires: 06/2024

